

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

**Règlement no 397-2025 modifiant le
règlement no 381-2024 régissant la
bibliothèque municipale**

- Attendu que** la Municipalité de Sainte-Christine a mis sur pied une bibliothèque publique en vertu du règlement no 126 adopté le 6 avril 1981;
- Attendu que** bibliothèque municipale de Sainte-Christine est affiliée au Réseau Biblio de la Montérégie;
- Attendu que** la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le 6 février 2024 le règlement no 381-2024;
- Attendu que** la Municipalité désire remplacer les heures d'ouverture de la bibliothèque suite à un projet pilote concluant autorisé par la résolution no 031-01-2025;
- Attendu que** l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 6 mai 2025 par le conseiller M. Gilbert Grenier;

CONSÉQUEMMENT,
Il est proposé M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 5 du règlement no 381-2024 est remplacé par le suivant :

5. HEURES D'OUVERTURE

5.1 Horaire régulier

La bibliothèque est ouverte aux heures suivantes :

- Vendredi : 18h30 à 20h30
- Dimanche : 13h00 à 16h00.

5.2 Horaire estival

Pendant la saison estivale, l'horaire est ajusté comme suit : :

- Vendredi : 18h30 à 20h00

Les dates de l'horaire estival sont déterminées annuellement par résolution du conseil municipal.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M. Jean-Marc Ménard,
Maire

Mme Heidi Bédard,
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion donné le : 6 mai 2025
Présentation du projet de règlement donné le : 6 mai 2025
Projet de règlement mis à la disposition du public le : 6 mai 2025
(Réunion) et 7 mai 2025 (site Internet)
Règlement adopté le : 3 juin 2025
Entrée en vigueur le : 4 juin 2025
Avis d'entrée en vigueur donné le : 4 juin 2025